

Référence du projet : n° 2022-01-24x-00046

Référence de la demande : n° 2022-00046-041-001

Dénomination du projet : **Abattage de 8 platanes et dévitalisation de 8 platanes dans le Parc Tastavin à Montpellier**

Bénéficiaire: **Ville de Montpellier – Direction Paysage Biodiversité**

Lieu des opérations : Commune de Montpellier

Espèces protégées concernées :

Chiroptères : Pipistrelle pygmée *Pipistrellus pygmaeus*, Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*, Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica*.

AVIS : Favorable [X]	Favorable sous conditions []	Défavorable []
MOTIVATION ou CONDITIONS Le CSRPN ayant pris connaissance de la demande d'abattage d'urgence de différents platanes sur le parc de l'ex caserne Tastavin de Montpellier, prend note que : 1) 4 arbres chancrés ,4 arbres morts sur pied et 8 arbres à dévitaliser font l'objet de cette demande ; 2) que le processus a été anticipé par la pose de « chaussettes » et l'inventaire de potentiels d'hébergement en particulier pour les chiroptères et que la période d'abattage ne doit pas excéder la date du 1^{er} mars 2022 pour éviter l'installation des espèces potentiellement « nicheuses » ou abritées . 3) que l'abattage ou le traitement des arbres repérés comme potentiels gîtes d'espèces protégées serait effectuée selon le procédé permettant la sauvegarde de ces espèces. Pour cela le CSRPN demande que le dossier soit suivi par un écologue. Au vu des nécessités correspondant à un abattage « d'urgence » avant le printemps, le CSRPN donne un avis favorable. Mais devant les demandes successives qui ne manqueront pas de se succéder, <i>le CSRPN souhaite qu'un schéma global et annuel de traitement des platanes soit produit, que celui ci puisse d'ici septembre faire l'objet d'une demande sur la totalité de la ville de Montpellier.</i> En ce sens, et sur un protocole standard d'intervention, les opérations sur la ville pourraient faire l'objet d'une seule autorisation annuelle au lieu de dossiers successifs sur quelques sujets cibles et permettant de mieux estimer l'ampleur des abattages envisagés. Enfin au vu de l'âge des platanes sur Montpellier et de la dynamique d'expansion continue du chancre coloré , la production d'un plan de remplacement par les services de la ville (voire débordant des limites sur la métropole) est vivement encouragée, plan proposant un catalogue des espèces alternatives et si possible autochtones.		
Président du groupe ERC du CSRPN		[X]
Fait le : 8 Février 2022		Signature : Michel Bertrand 